

PARTENORD HABITAT

828 Rue de Cambrai - 59020 LILLE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Dossier n° 24160

POUVOIR ADJUDICATEUR

**PARTENORD HABITAT
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD
828 Rue de Cambrai - 59020 LILLE**

OBJET DE LA CONSULTATION

Accord cadre à bons de commande de prestations d'entretien et d'exploitation du siège social de Partenord Habitat

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

31 mai 2024 à 12 Heures

**Conformément à l'article R.2132-7 du Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019,
les communications et les échanges d'informations, lors de la passation d'un marché,
ont lieu par voie électronique.**

SOMMAIRE

NOTE PRELIMINAIRE :	3
1. POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
3. OBJET DU MARCHE – VISITE PREALABLE SUR SITE	3
4. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE.....	3
4.1. FORME DU MARCHE	3
4.2. DIVISION EN TRANCHES	4
4.3. DIVISION EN LOTS.....	4
4.4. DUREE DU MARCHE	4
4.5. SOUS-TRAITANCE	4
4.6. VARIANTES.....	4
4.7. DISPOSITIONS RELATIVES A L’ACTION D’INSERTION ECONOMIQUE	4
4.8. MODALITES DE VARIATION DES PRIX	4
4.9. CAUTIONS ET GARANTIES EXIGEES	4
4.10. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	4
4.11. FORME JURIDIQUE DE L’EVENTUEL GROUPEMENT D’ENTREPRISES	5
5. CRITERES D’EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
5.1. EXAMEN DES CANDIDATURES	5
5.2. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	5
5.3. CANDIDATURES POUR PLUSIEURS LOTS	8
6. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
6.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
6.2. TELECHARGEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE	9
7. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	9
7.1. TRANSMISSION DES PLIS.....	9
7.1.1. CANDIDATURES ET OFFRES SOUS LA FORME PAPIER.....	10
7.1.2. CANDIDATURES ET OFFRES SOUS LA FORME DEMATERIALISEE.....	10
7.2. CONTENU DES PLIS	12
7.2.1. PIECES RELATIVES A LA CANDIDATURE	12
7.2.2. PIECES RELATIVES A L’OFFRE	14
7.3. VERIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION LIEES A L’INTERDICTION DE SOUMISSIONNER	14
8. AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	15
8.1. PRIMES	15
8.2. DISPOSITIONS DIVERSES	15
8.3. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	15
8.4. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)	15

NOTE PRELIMINAIRE :

Les mentions figurant dans le présent Règlement de la Consultation complètent celles indiquées dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence.

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Pouvoir Adjudicateur est : PARTENORD HABITAT
828 Rue de Cambrai - 59020 LILLE

Le Pouvoir Adjudicateur est un Office Public de l'Habitat, établissement public à caractère industriel et commercial avec une comptabilité commerciale.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée suivant les dispositions des articles R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019.

3. OBJET DU MARCHE – VISITE PREALABLE SUR SITE

Le marché a pour objet les prestations d'entretien et d'exploitation du siège social de Partenord Habitat.

Dans le cadre de cette consultation, une visite préalable sur site est prévue pour tous les candidats. Cette visite est obligatoire et, à son issue, un document confirmant ladite visite (modèle joint au Dossier de Consultation) sera établi et signé par le représentant de PARTENORD HABITAT ; cette attestation de visite sur site sera à joindre à l'offre.

La visite préalable sur site est possible du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous (voir ci-dessous) et jusqu'à 10 jours ouvrés avant la date de remise des offres.

Pour effectuer la visite, le candidat devra prendre contact avec :

Gauthier HANZELIN 06 12 57 23 57

Thierry GROENWEGHE 06 68 42 65 02

Grégoire MARILLER 06 16 86 04 63

Immobilier d'Entreprise <iesiec@partenordhabitat.fr>

Tout candidat n'ayant pas effectué la visite préalable sur site, comme précisé ci-dessus, verra son offre rejetée.

4. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

4.1. Forme du Marché

Accord-cadre à bons de commande, conformément aux dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019, passé avec des prix mixtes.

- Les prix forfaitaires concernent la maintenance, l'exploitation et la garantie totale.
- Les prix unitaires comprennent les actions ponctuelles de dépose, ajout, remplacement de certains équipements ainsi que toute main d'œuvre nécessaire.

L'estimation de l'accord cadre est de 1 000 000.00 € H.T annuel dont **la part de prix unitaire comportant un montant maximum de 250 000.00 € H.T annuel**

4.2. Division en Tranches

Sans Objet.

4.3. Division en lots

Sans objet.

4.4. Durée du marché

Le marché est un accord cadre à bons de commande conclu pour une durée de deux (2) ans à compter de sa date de notification reconductible une (1) fois 24 mois au maximum, sous réserve des possibilités de résiliation indiquées à l'article 17 du cahier des charges.

La reconduction est considérée comme tacite. Le silence gardé par Partenord Habitat reconduit automatiquement le marché public.

Dans ce cadre, le titulaire du marché public ne peut pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R.2112-4 du code de la commande publique

Cependant, Partenord Habitat se réserve la possibilité de ne pas reconduire le marché public à la fin de chaque période, et ceci sans indemnités pour le titulaire.

La décision de non-reconduction est expressément notifiée sous préavis de 2 mois par lettre recommandée avec accusé de réception avant la fin de la période en cours.

4.5. Sous-traitance

Le titulaire pourra sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations.

4.6. Variantes

La présente consultation ne comporte aucune variante à l'initiative du Pouvoir Adjudicateur.

Les variantes à l'initiative du candidat, par rapport aux documents de la présente consultation, sont interdites.

4.7. Dispositions relatives à l'action d'insertion économique

Sans objet.

4.8. Modalités de variation des prix

Les modalités de variation des prix sont indiquées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) Particulières (C.C.P.) figurant dans le Dossier de Consultation.

4.9. Cautions et garanties exigées

Les conditions relatives aux cautions et garanties sont indiquées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) Particulières (C.C.P.) figurant dans le Dossier de Consultation.

4.10. Modalités de financement et de paiement

Les conditions relatives aux modalités de financement et de paiement sont indiquées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) Particulières (C.C.P.) figurant dans le Dossier de Consultation.

4.11. Forme juridique de l'éventuel groupement d'entreprises

Les candidats sont autorisés à se présenter sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

Ils indiqueront la forme juridique du groupement, ainsi que le mandataire désigné par l'équipe, dans la lettre de candidature et dans l'acte d'engagement du marché.

La forme juridique qu'il devra revêtir, en cas d'attribution du marché, pourra être celle du groupement conjoint, si les membres du groupement identifient précisément dans l'offre les prestations que chacun des membres s'engage à exécuter. Dans ce cas, le candidat devra produire, au plus tard avant l'attribution du marché, une note indiquant la répartition détaillée des prestations entre les cotraitants. A défaut, la forme juridique que devra revêtir le groupement sera le groupement solidaire, au motif que les prestations ne sont pas individualisées. En cas de refus d'adopter cette forme juridique du groupement, l'offre du candidat sera déclarée irrégulière, au sens de l'article L.2152-2 du Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019.

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de PARTENORD HABITAT.

5. CRITERES D'EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1. Examen des candidatures

Seront éliminées les candidatures :

- ne comportant pas l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 7.2. ci-après,
- qui ne peuvent pas avoir accès à la commande publique, au motif que les candidats sont interdits de soumissionner par application des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019,
- qui ne satisfont pas aux conditions de participation fixées par PARTENORD HABITAT, dans le cadre de la présente consultation,
- qui ne peuvent produire, dans les délais impartis, les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par PARTENORD HABITAT,
- dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont jugées insuffisantes.

Le candidat sera informé du rejet de sa candidature.

5.2. Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères de choix pondérés, énoncés ci-dessous.

Critères	Points	Sous-critère	Pondération	Rubriques	Attentes
Valeur technique généraliste (appréciée sur la base du mémoire technique et de ses annexes)	50	Qualité des moyens humains et matériels dédiés à la réalisation du marché	1,5	Equipe dédiée au projet	Chapitre 2 du cadre de mémoire technique
			1,0	Nombre d'heures de maintenance	
			2,5	Analyse des moyens matériels au regard de la méthodologie d'interventions sur site	
		Méthodologie de gestion des dépannages et urgences	1,5	Délais d'intervention et de réparation	Chapitre 3 du cadre de mémoire technique
			1,5	Astreinte	
			2,0	Méthodologie en cas de panne prolongée	
		Procédés et méthodologies d'exécution du contrat	4,0	Prise en charge	Chapitre 4 du cadre de mémoire technique
			1,5	Campagnes de mesure des températures	
			1,5	Fréquence de surveillance de la légionnelle	
			1,5	Méthodologie d'instrumentation pour la légionnelle	
			1,5	Délai d'intervention et moyen mis en oeuvre en cas de dépassement de la légionnelle	
		Méthodologie de conduite de la maintenance	15	Conduite	Chapitre 4 du cadre de mémoire technique
		Méthodologie de communication / coordination avec le maître d'ouvrage	6	GMAO	Chapitre 5 du cadre de mémoire technique
			2	Livrables	
			2	Réunions	
Qualité de la maîtrise des consommations énergétiques	2,5	Atteinte des objectifs de consommations du bâtiment	Chapitre 6 du cadre de mémoire technique		
	2,5	Détermination et atteinte de la cible de consommation après la GPA			
Prix	50	Montant de la part forfaitaire (P2+P3) sur la base de la DPGF	25	Part forfaitaire P2	DPGF
			20	Part forfaitaire P3	
		Montant des prestations hors forfait sur la base du BPU	5		BPU

Pour les sous-critères impliquant des délais ou un nombre d'heures, la règle suivante sera appliquée :

$$Note = \frac{\text{Nombre d'heures le plus bas}}{\text{Nombre d'heures de l'offre analysée}} \times \text{nombre de points associés au critère}$$

et pondérée suivant le coefficient indiqué ci-dessus.

Cette notation s'applique pour les critères suivants :

- Nombre d'heures de maintenance
- Fréquence de surveillance de la légionnelle

Dans le cas où un délai serait inférieur aux durées indiquées au CCTP, l'offre sera jugée irrégulière et éliminée de fait.

$$Note = \frac{\text{Nombre d' heures de l' offre analysée}}{\text{Nombre d' heures le plus haut}} \times \text{nombre de points associés au critère}$$

Cette notation s'applique pour les critères suivants :

- Délais d'interventions et réparation
- Délai d'intervention en cas de dépassement de seuil de la légionnelle.

Dans le cas où un délai serait supérieur aux durées indiquées au CCTP, l'offre sera jugée irrégulière et éliminée de fait.

Autres sous-critères techniques :

Pour chacun des autres sous-critères, il sera attribué une note en fonction de la cohérence de la méthodologie au regard des attentes du CCTP. Les méthodologies dépassant ces attentes seront valorisées.

Dans le cas où une note de valeur technique serait inférieure à 20, l'offre sera jugée irrégulière et éliminée.

Equipe dédiée : Il est demandé spécifiquement au candidat de fournir, le CV du responsable de site et/ou de l'interlocuteur privilégié étant amené à piloter le marché. »

Sous-critères du prix :

Pour le sous-critère « Montant de la part forfaitaire », la règle suivante sera appliquée :

$$Note = \frac{\text{Montant offre moins disante}}{\text{Montant offre analysée}} \times \text{pondération}$$

et pondérée suivant le coefficient indiqué ci-dessus.

Pour le sous-critère « Montant des prestations hors forfait », les prix unitaires seront multipliés par les quantités renseignées au DQE (Détail des Quantités Estimatives) et sommés pour obtenir un montant. La règle suivante sera appliquée :

$$Note = \frac{\text{Montant offre moins disante}}{\text{Montant offre analysée}} \times \text{pondération}$$

et pondérée suivant le coefficient indiqué ci-dessus.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-1 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Lors de l'examen des offres, il pourra être demandé des précisions au candidat, soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée, soit lorsque l'offre paraît

anormalement basse. Il pourra notamment être demandé au candidat la communication de ses sous-détails de prix mettant en évidence le contenu de ces prix, en indiquant :

- les déboursés ou frais directs, décomposés en dépenses de salaires et indemnités de personnel, charges salariales, dépenses de matériaux et de matières consommables, dépenses de matériel,
- les frais généraux, d'une part, les impôts et taxes autres que la T.V.A., d'autre part, exprimés par des pourcentages des déboursés définis ci-dessus,
- la marge pour risques et bénéfiques, exprimée par un pourcentage de l'ensemble des deux postes précédents.

En cas d'absence de communication par le candidat des éléments demandés lors de l'examen de son offre dans le délai imparti, cette dernière sera éliminée.

5.3. Candidatures pour plusieurs lots

Les offres seront examinées lot par lot, sans tenir compte des éventuelles propositions de rabais conditionnées par l'attribution de plusieurs lots.

5.4. Régularisation des offres

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, PARTENORD HABITAT pourra inviter tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai fixé, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

6. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

6.1. Contenu du Dossier de Consultation

Le Dossier de Consultation remis aux candidats est composé des pièces suivantes :

1. le présent Règlement de la Consultation et ses annexes :
 - N°1 : quantités prévisionnelles,
 - N°2 : conditions générales d'utilisation AWS-Achat,
2. la lettre de candidature, sur la base du formulaire DC1, avec sa notice explicative,
3. la déclaration du candidat, sur la base du formulaire DC2, avec sa notice explicative,
4. le DUME (Document Unique de Marché Européen),
5. le modèle de demande d'acceptation et d'agrément des conditions de paiement d'un sous-traitant,
6. le modèle d'acte d'engagement pour un candidat unique,
7. le modèle d'acte d'engagement pour un groupement d'entrepreneurs,
8. les annexes à l'acte d'engagement :
 - N°1 : Mémoire technique,
 - N°2 : Plan prévisionnel de gros entretien et renouvellement P3);
 - N°3 : Visite sur site
9. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) Particulières
10. le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes :
 - Annexe 1 – Gammes de maintenance
 - Annexe 2 – Liste du matériel CVC et plomberie
 - Annexe 3 – Longueur et volumes des réseaux hydrauliques
 - Annexe 4 – Quantitatif Matériel Electricité
 - Annexe 5 – Engagement de performance énergétique
 - Annexe 6 à 10 – CCTP des lots Plomberie, CVC et SSI. Les Dossiers d'Ouvrages Exécutés (DOE) fournis en fin de chantier feront foi et seront la base des éléments de maintenance à réaliser.
 - Annexe 11 – Schéma de principe de la sous-station niveau « PRO » diffusé à titre informatif sous réserve de modifications en phase chantier. LES DOE feront foi et seront la base des éléments de maintenance à réaliser.

11. le bordereau de prix
12. Les pièces complémentaires comprenant :
 - a. 4 Annexes performance CVC
 - b. Les Plans du siège
 - c. Les Plans Techniques
 - d. Le CCTP du lot Electricité issue de l'opération de construction du bâtiment
 - e. Le cahier des charges fonctionnelles SSI
 - f. Fiche entretien matériel fournisseur
13. le modèle d'attestation de visite sur site
14. le code de conduite de PARTENORD HABITAT,
15. le questionnaire de la loi SAPIN II.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard huit (8) jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au Dossier de Consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6.2. Téléchargement du Dossier de Consultation par voie électronique

La présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Cette procédure permet aux candidats, qui le souhaitent, de télécharger les documents du Dossier de Consultation sur un réseau électronique, via le site internet accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.info/>

Le candidat doit vérifier que l'intégralité des pièces mentionnées dans le présent Règlement de la Consultation sont intégrées dans le Dossier de Consultation.

Les renseignements complémentaires, ainsi que les modifications apportées aux documents du Dossier de Consultation, seront mis à disposition par voie électronique uniquement aux candidats ayant téléchargé les documents du Dossier de Consultation depuis le site <https://www.marches-publics.info/> et à la condition qu'ils se soient identifiés préalablement au téléchargement. **L'adresse destinatrice des alertes sera celle renseignée lors de l'inscription à AWS.** Eventuellement, le candidat pourra mentionner le nom d'une autre personne chargée de recevoir les éventuelles alertes de modification du Dossier de Consultation et une adresse électronique valide pendant toute la durée de la consultation ; pour être prise en compte, cette demande devra faire l'objet d'une correspondance avec l'acheteur via le site.

L'opérateur économique doit également s'assurer que les courriels AWS, provenant de "courrier@aws-france.com", ne soient bloqués au titre de l'antispam. PARTENORD HABITAT décline toute responsabilité si le candidat a communiqué une adresse électronique erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

7. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1. Transmission des plis

Il est attendu une réponse des candidats par la voie électronique. Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Le Pouvoir Adjudicateur ne peut être tenu pour responsable du dépassement de délai de remise des offres.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7.1.2. du présent document et relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, la dernière transmise annule et remplace l'offre précédente, si celle-ci est parvenue dans le délai fixé pour la remise des offres.

Le dépôt des candidatures et offres est possible suivant les modalités suivantes :

7.1.1. Candidatures et offres sous la forme papier

La remise des plis sous la forme papier ou d'un support physique électronique n'est pas autorisée. Toutefois, PARTENORD HABITAT se réserve la possibilité de régulariser une offre papier ou parvenue sur support physique électronique.

7.1.2. Candidatures et offres sous la forme dématérialisée

La transmission des candidatures et des offres fait obligatoirement l'objet d'une procédure dématérialisée. Les candidats déposeront leur pli par voie électronique, via le site internet accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.info/>

Les candidats ne supportent aucuns frais autres que ceux liés à l'accès au réseau. Ils doivent cependant satisfaire aux prérequis techniques décrits sur la plate-forme. A titre de prérequis, les candidats doivent avoir un navigateur internet fonctionnel et JAVA, version 1.7 ou version 1.8, disponibles pour tout système d'exploitation. Ils doivent notamment disposer d'un antivirus à jour, qui leur permettra de vérifier que leurs envois ne sont pas contaminés (ce qui entraînerait le rejet du pli, sauf si une copie de sauvegarde a été reçue dans le délai limite de remise des offres).

Les échanges d'information sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

Les candidats transmettront leurs offres impérativement, **avant les date et heure limites de remise des offres** indiquée en page de garde du présent Règlement de la Consultation.

L'heure mentionnée est celle de Lille.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le pli sera considéré "hors délai", si le téléchargement se termine après les date et heure limites de remise des offres.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les réponses électroniques arrivées hors délai ou non adressées dans les formes prescrites ne seront pas ouvertes, donc pas examinées. Toutefois PARTENORD HABITAT procédera à l'ouverture de la copie de sauvegarde parvenue dans le délai, s'il dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis.

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via la plate-forme, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être inscrite sur la plate-forme de gestion des marchés publics de PARTENORD HABITAT accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.info/>

Les offres seront envoyées sous la forme d'un ou plusieurs fichiers distincts représentant l'(es) enveloppe(s) et constitué(s) sur la plate-forme de gestion des marchés publics de PARTENORD HABITAT.

Les candidats doivent insérer, dans l'(es) enveloppe(s) électronique(s), l'ensemble des documents requis précisés à l'article 7.2. ci-après du présent Règlement de la Consultation.

A l'intérieur de(s) l'enveloppe(s), les documents demandés sont transmis sous la forme de fichiers dans l'un des formats suivants :

- ➔ format Word (".doc"),
- ➔ format Acrobat (".pdf"),
- ➔ format Excel (".xls"),
- ➔ format RTF (".rtf").

Ces fichiers seront nommés "societe_nom_fichier.ext" où :

- ➔ "société" correspond au nom de la société soumissionnaire (ou du mandataire du groupement),
- ➔ "nom_fichier" correspond au nom du document (ex. : "DC1", "Memoire_technique", etc.),
- ➔ ".ext" correspond à l'une des extensions des formats ci-dessus acceptés par la plate-forme.

Après préparation des fichiers, les candidats se connectent sur la plate-forme et doivent les déposer dans les espaces qui leur sont réservés sur la page de réponse à cette consultation, de la plate-forme, chaque consultation ayant une page spécifique de réponse.

➔ **VIRUS**

Dans le cas où les fichiers du soumissionnaire contiendraient un virus, ceux-ci seraient réputés n'avoir jamais été reçus. PARTENORD HABITAT ne procédera à aucune réparation. Toutefois, PARTENORD HABITAT ouvrira la copie de sauvegarde parvenue dans le délai, si elle n'est pas affectée par un virus.

➔ **SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS**

La signature électronique des documents n'est pas requise dans le cadre de la présente consultation.

➔ **COPIE DE SAUVEGARDE**

Le candidat peut transmettre, à titre de copie de sauvegarde, ses candidature et offre(s) sur support papier ou sur support physique électronique, et ce avant les date et heure limites de remise des offres indiquées en page de garde du présent Règlement de la Consultation.

Cette copie de sauvegarde devra être placée dans un pli scellé et transmise à PARTENORD HABITAT :

➔ *par un dépôt à l'ACCUEIL de **PARTENORD HABITAT**, 828 Rue de Cambrai à Lille, contre récépissé, avant les date et heure limites de remise des offres indiquées en page de garde du présent Règlement de la Consultation (ouverture tous les jours de de 09h00 à 12H30 et de 13h30 à 17h00, sauf les samedis, dimanches et jours fériés),*

L'enveloppe sera adressée à :

Monsieur le Directeur Général de **PARTENORD HABITAT**
828 Rue de Cambrai – 59020 – LILLE

A l'attention de Etienne LECLERCQ (Service Marchés)

et portera en outre la mention suivante :

COPIE DE SAUVEGARDE

Dossier n° 24160

Appel d'Offres Ouvert

**Accord cadre à bons de commande de prestations d'entretien et
d'exploitation du siège social de Partenord Habitat**

"NOM DU CANDIDAT"

"NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS"

L'enveloppe contiendra les pièces énumérées à l'article 7.2. ci-après.

7.2. Contenu des plis

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces énumérées ci-après.

L'ensemble des documents fournis par les candidats (candidature et offre(s)) devront être rédigés en langue française. A défaut, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français.

La signature des documents n'est pas requise dans le cadre de la présente consultation.

Il convient de noter que l'attribution du marché sur la base d'une offre électronique entraîne obligatoirement pour le candidat la matérialisation de l'ensemble des pièces du marché et leur signature manuscrite.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché sera invité à signer les pièces relatives à l'offre, lors de la vérification des conditions de participation visées aux articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019.

7.2.1. Pièces relatives à la Candidature

Les documents seront fournis en un seul exemplaire. Dans le cas où le candidat formulerait une offre pour plusieurs lots, les pièces relatives à la candidature seront communes à tous les lots.

Les documents à produire sont :

- a) la lettre de candidature, sur la base du formulaire DC1 joint au Dossier de Consultation,

En cas de candidature groupée, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir un formulaire DC1 : le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dans ce cas, il appartient à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire (rubrique G).

- b) la déclaration du candidat, sur la base du formulaire DC2 joint au Dossier de Consultation,
- c) une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat, portant sur les trois derniers exercices disponibles,

- d) une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pendant les trois dernières années,

- e) une liste des principaux services (d'un type similaire à l'objet de la présente consultation) fournis au cours des trois dernières années et précisant l'objet, le montant, la date et le destinataire (public ou privé),

Dans le cas d'un groupement d'entreprises, les pièces mentionnées ci-avant seront fournies pour chaque membre du groupement.

Les entreprises nouvellement créées, qui ne peuvent justifier du chiffre d'affaires des trois dernières années, pourront apporter la preuve de leurs capacités financières par tout autre document équivalent, laissé à la seule appréciation du Pouvoir Adjudicateur.

En application des articles R.2143-11, R.2143-12 et R.2143-16 du Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019, pour justifier de leurs capacités, les candidats peuvent demander que soient également prises en compte les capacités d'un ou plusieurs sous-traitant(s). Dans ce cas, ils devront justifier des capacités de ce(s) sous-traitant(s), en fournissant, pour chacun d'entre eux, les renseignements prévus de c) à e), de façon à pouvoir évaluer les capacités du candidat. Les candidats devront également fournir un engagement écrit du sous-traitant apportant la preuve qu'ils disposeront effectivement de ses capacités pour l'exécution du marché, ainsi qu'une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics, selon les dispositions des articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019.

CAS PARTICULIER DU DUME :

Les candidats qui le souhaitent peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), à condition qu'il ne constitue pas un échange de données structurées. Le DUME sera rédigé en français et sera établi conformément au modèle fixé par le Règlement de la Commission Européenne 2016/7 du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen.

Le DUME sera produit en lieu et place des documents visés aux points a) et b) mentionnés ci-avant ; les preuves de capacités visées aux points c) à e) seront obligatoirement à produire en accompagnement du DUME.

Lorsque le marché est divisé en lots et que les critères de sélection varient selon les lots, les candidats produiront un DUME dûment complété pour chaque lot (ou pour chaque groupe de lots partageant les mêmes critères de sélection).

Un candidat qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que PARTENORD HABITAT reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel (voir la partie II, section C du DUME).

Enfin, lorsqu'un groupement d'opérateurs économiques participe à la procédure de passation de marché, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

7.2.2. Pièces relatives à l'Offre

Les documents seront fournis en un seul exemplaire.

Les documents à produire sont :

1. un acte d'engagement, selon modèle joint au Dossier de Consultation, dûment complété, accompagné des annexes suivantes :
 - Le mémoire technique du candidat constituant l'annexe n°1 de l'acte d'engagement
 - L'annexe 2 de l'acte d'engagement (modèle de plan prévisionnel P3).
 - L'attestation de visite sur site (annexe n°3), dûment complétée et signée du représentant de PARTENORD HABITAT,
2. le bordereau de prix, selon modèle joint au Dossier de Consultation, dûment complété,
3. le questionnaire de la loi SAPIN II, selon modèle joint au Dossier de Consultation, dûment complété,

7.3. Vérification des conditions de participation liées à l'interdiction de soumissionner

Il est précisé qu'un candidat, auquel il est envisagé d'attribuer un marché, aura HUIT (8) jours calendaires pour justifier qu'il n'est pas dans un cas d'interdiction de soumissionner. Pour ce faire, il produira, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception postal, ou par dépôt à l'Accueil du Siège de PARTENORD HABITAT - 828 Rue de Cambrai à Lille (ouvert de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, sauf samedis, dimanches, jours fériés) contre récépissé, les moyens de preuve visés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 et R.2143-16 du Code de la Commande Publique du 1^{er} Avril 2019 (attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites, pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail).

Le candidat aura à produire, dans ce même délai, l'acte d'engagement du marché sous la forme papier, établi sur la base du document préalablement transmis par PARTENORD HABITAT et revêtu de la signature originale d'une personne disposant du pouvoir de signature. Cet acte d'engagement, établi conformément aux éléments de l'offre du candidat, sera complété, le cas échéant, de toute autre pièce constitutive du marché nécessitant une signature.

En cas de groupement, la demande des pièces à produire ci-dessus sera adressée au mandataire du groupement.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra compléter les annexes 1 et 2 de ces conditions contractuelles et devra les produire en complément des moyens de preuve permettant de justifier qu'il n'est pas dans un cas d'interdiction de soumissionner.

Le délai ainsi imparti au candidat commencera à courir le lendemain du jour de la demande qui sera transmise, par PARTENORD HABITAT, au moyen d'un message avec accusé de réception via le profil acheteur ; si le dernier jour du délai imparti au candidat est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai sera prolongé jusqu'à la fin du premier jour ouvrable qui suit.

Au cas où un candidat ne produirait pas les pièces susmentionnées dans le délai imparti, son offre serait rejetée.

Les documents fournis par les candidats devront être rédigés en langue française. A défaut, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français.

8. AUTRES RENSEIGNEMENTS

8.1. Primes

Il ne sera versé aucune prime aux candidats.

8.2. Dispositions diverses

La remise d'une offre implique l'acceptation par le candidat du présent Règlement de la Consultation et du code de conduite de PARTENORD HABITAT.

Le candidat dont l'offre est refusée ne peut pas prétendre au remboursement de ses frais d'établissement et d'acheminement.

8.3. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront poser leurs questions via le profil acheteur à l'adresse : <https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>, dans la consultation, en cliquant sur le pictogramme "enveloppe" ou sur le lien "correspondre avec l'acheteur" et renseigner en bas de page le champ "votre question".

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la remise des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Service technique lié à l'utilisation de la plate-forme de dématérialisation :

En cas de problème rencontré sur la plateforme via l'adresse : <https://www.marches-publics.info/>, vous pouvez déclarer un incident via le formulaire à remplir en ligne ou contacter notre service support par : support-entreprises@aws-france.fr. Grâce à ce formulaire, le support aura accès au contexte technique de votre poste et pourra donc mieux répondre à votre demande. Cette demande d'assistance se fait depuis le pictogramme "santé", en haut à droite de votre écran. Un message de confirmation vous sera transmis avec la référence de la demande d'assistance, ainsi que le numéro de téléphone du support que nous recommandons d'utiliser en cas d'urgence.

Assistance téléphonique :

Egalement, en cas d'incident, vous pouvez joindre le service assistance AWS au 08 9214 0004, du lundi au vendredi, de 9H à 12H puis de 14H à 18H.

Pour le bon traitement de vos incidents, il est important d'avant tout décliner votre raison sociale, votre nom, la référence de la consultation et le nom de l'acheteur.

8.4. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Sans objet.

FIN DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION